

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 JUIN 2017

---

L'an deux mille dix-sept, le 01 juin 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Hervé CANTE, Florent MAYET, Mmes Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, Mmes Anne MARQUANT, Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

**Étaient absents excusés** : MM Régis BENEY, Daniel PALUDETTO, Antoine BERGER, David BONNEFIN

A noter que Monsieur David BONNEFIN a donné procuration à Madame Marie Jeanne ROUBINEAU.

A été élu secrétaire de séance Monsieur Florent MAYET

**1) Ouverture de crédit budget annexe du multiservice**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017 :

Section d'investissement – Dépenses

Dépenses : Dépôts et cautionnements reçus

Article 165 : + 600.00€

Recettes : Dépôts et cautionnements reçus

Article 165 :+ 600.00€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**AUTORISE la décision modificative suivante :**

Dépenses : Dépôts et cautionnements reçus

Article 165 : + 600.00€

Recettes : Dépôts et cautionnements reçus

Article 165 :+ 600.00€

## 2) Délibération modificative n°1 du budget communal

Considérant qu'il y a une erreur de 0.20 centimes dans la rédaction de la délibération d'affectation de résultats votée le 13 mars 2017 et visée en sous-préfecture le 05 avril 2017,

Considérant que le montant de l'excédent de fonctionnement n'a pas été correctement saisi dans le budget primitif 2017,

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire la somme de 810,00€, correspondant au montant de la taxe d'aménagement pour le permis de construire déposé pour les travaux du stade, en section d'investissement

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les résultats suivants :

R1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 29 538.73€

R002: l'excédent de fonctionnement reporté est de 217 030.78€

R001: déficit d'investissement est de 7 093.73 €

Et de voter la délibération modificative ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D022 : dépenses imprévues	0.20€	
<b>TOTAL 022 : dépenses imprévues fonct</b>	<b>0.20€</b>	
D 10226 : taxe aménagement		810.00€
<b>TOTAL D 10 dotations fonds divers réserves</b>		<b>810.00€</b>
R 002 : excédent antérieur reporté fonctionnement	0.20€	
<b>TOTAL R 002 : excédent antérieur reporté fonc</b>	<b>0.20€</b>	
R 10226 : taxe aménagement		810.00€
<b>TOTAL R 10 : Dotations fonds divers Réserves</b>		<b>810.00€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

### **3) Convention entre le Département de la Gironde et les communes adhérentes au réseau partenaire « biblio.gironde »**

Monsieur le Maire présente la convention entre le Département de la Gironde et les communes adhérentes au réseau partenaire « biblio.gironde »

La convention a pour objet de définir le partenariat entre le Département de la Gironde et la commune en vue d'assurer et développer l'activité de sa bibliothèque –médiathèque et les missions de lecture publique.

Elle s'inscrit dans le cadre du « schéma girondin de développement des coopérations numériques et des bibliothèques » adopté par le Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

### **4) Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.)**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental de la Gironde.

La réunion relative à la répartition qui a eu lieu le 14 mars 2017 devrait nous permettre d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **18 912,00€**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

**- de réaliser en 2017 les travaux suivants** : achat du bâtiment de Monsieur JEAN BENEY

Soit un montant total de travaux qui s'élève à 68 000,00 euros .

**- de demander au conseil départemental d'attribuer à la Commune de Blasimon 18 912,00€.**

**- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante (l'autofinancement communal doit respecter un taux minimum de 20% pour les autres investissements):**

**•par emprunt 49 088.00€**

L'attribution du FDAEC est approuvée à l'unanimité.

### **5) 700 ans de la Bastide**

Présentation du programme de mise en place de la journée et répartition des responsabilités des élus.

Présentation de la communication avec détermination des organes de diffusion et des secteurs d'affichage et de contact de proximité.

## **6) Fête de la famille**

Les activités auront lieu à partir de 14 heures avec l'accès aux jeux. Le repas prévu n'aura pas lieu faute d'inscriptions.

## **7) Questions diverses**

### **\* ANCV (agence nationale des chèques vacances)**

L'adhésion au CNAS étant sous utilisé par les employés (8 étant concernés), le conseil a décidé de garder la somme de 1 800,00 euros payée pour le CNAS et de la répartir en chèques vacances.

Deux solutions se présentent : partage équitable 225,00€ par agent

partage au temps de travail : la somme variant de 110 € pour 62 heures par mois à 270,00€ pour un temps complet.

Le conseil décide de retenir la proposition de partage équitable par 6 voix dont le maire.

### **\* Stationnement rue Abbé Gréciet**

Pour régler le problème de stationnement en quinconce rue Abbé Gréciet, il est décidé de mettre un stationnement par alternat du 15 du mois du coin du jardin de la famille Ponterie à la limite de la propriété entre la famille Baillet et Struk.

### **\* Tournoi de tennis ballon**

Pour le tournoi de tennis ballon l'autorisation de se garer sur le terrain de football sera prise selon la météo du moment et ne pourra se faire que 48 heures à l'avance.

### **\* Subvention médiathèque**

La subvention initialement prévue pour la création de la médiathèque était de 80 %, Or, actuellement l'État subventionne à 45 % et le Département à 25 % ce qui fait 70 %, Le conseil autorise Monsieur le Maire a déposé un dossier auprès de la Région pour obtenir le montant initialement prévu. Il sera présenté le 08 juin lors d'une réunion à l'hôtel de Région par Monsieur le Maire et Monsieur le Premier adjoint.

## **Projet d'extension de la médiathèque**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le projet d'extension de la médiathèque a été déposé auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles et du Conseil Départemental.

Cependant, ce projet doit être complété par le maître d'œuvre et le plan de financement doit être revu en raison d'une participation du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine qui peut participer à hauteur de 20% du montant total des travaux, de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions de mobilier et du matériel informatique plafonné à 700 000.00€.

**Le montant des travaux a été estimé à 139 000,00 €**

Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 12 500,00 €  
 Le montant du devis du contrôle technique s'élève à 2 900,00 €  
 Le montant de la mission SPS est estimé à 1 800,00 €  
 Le montant du diagnostic amiante avant démolition est estimé à 1 800,00 €  
 Le montant des frais divers (concessionnaires, appel d'offres..) est estimé à 1 500,00 €

**Le montant total de l'opération s'élève à 159 500,00 € HT  
 SOIT 191 400.00€ TTC**

Considérant la délibération n°49/2017 du 11 mai 2017,  
 Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan de financement,  
 Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant,

Nature des travaux	Montant HT	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	Conseil Départemental 20% du coût HT plafonné à 3 millions	Conseil Régional 20% du coût hors taxe plafonné à 700 000.00€
Opération d'extension de la médiathèque	139 000,00 €	61 000.00€	31 900.00€	20% du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre 30 300.00€
Maîtrise d'œuvre	12 500,00 €			
Bureau de contrôle	2 900,00 €			
Contrôleur SPS estimation	1 800,00 €			
Diagnostic amiante avant démolition (estimation)	1 800,00 €			
Frais divers (concessionnaires, appel d'offres..) estimation	1 500,00 €			

- Le taux du conseil départemental peut être revu en fonction d'autres critères (coefficient de solidarité, avis de la Bibliothèque départementale de prêt)

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'opération	Montant HT des travaux	Intitulé	Montant de la subvention
Travaux d'extension de la médiathèque	159 500.00€ HT	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	61 000.00€
		Conseil départemental 20% du coût HT plafonné à 3 millions Conseil Régional	31 900.00€
		20% du coût hors taxe plafonné à 700 000.00€	30 300.00€
		Autofinancement	36 300.00€
TOTAL DES DEPENSES	159 500.00€HT	TOTAL DES RECETTES	159 500.00€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt.**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes.**

**Opérations d’informatisation de la médiathèque ainsi que de l’équipement matériel liés à ces opérations**

Monsieur le Maire rappelle que le montant des opérations d’informatisation s’élève à 23 084.10€HT soit 27 700.92€ TTC.

Considérant la délibération n°50/2017 du 11 mai 2017,  
Considérant qu’il y a lieu de modifier le plan de financement en raison de la participation du Conseil du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine qui peut participer à hauteur de 20% du montant total des travaux, de la maîtrise d’œuvre, des acquisitions de mobilier et du matériel informatique plafonné à 700 000.00€.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant,

Nature des travaux	Montant HT	Subvention de l’Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	Conseil départemental 25% du coût HT plafonné à 150 000.00€	Conseil Régional 20% du coût hors taxe plafonné à 700 000.00€
<b>Opérations d’informatisation de la médiathèque ainsi que de l’équipement matériel liés à ces opérations</b>	<b>23 084.10€</b>	<b>8 079.00€</b>	<b>5 771.00€</b>	<b>4 616.00€</b>

- Le taux du conseil départemental peut être revu en fonction d’autres critères (coefficient de solidarité, avis de la Bibliothèque départementale de prêt)

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'opération	Montant HT des travaux	Intitulé	Montant de la subvention
<b>Opérations d'informatisation de la médiathèque ainsi que de l'équipement matériel liés à ces opérations</b>	<b>23 084.10€ HT</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	<b>8 079.00€</b>
		Conseil départemental 25% du coût HT plafonné à 150 000.00€	<b>5 771.00€</b>
		Conseil Régional 20% du coût hors taxe plafonné à 700 000.00€	<b>4 616.00€</b>
		Autofinancement	<b>4 618.10€</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>23 084.10€ HT</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>23 084.10€ HT</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt.**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes.**

**Opérations d'équipement mobilier et matériel d'une bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle que le montant des opérations d'équipement mobilier et matériel de la médiathèque s'élève à 35 142.13€HT soit 42 170.56€ TTC.

Considérant la délibération n°50/2017 du 11 mai 2017,



Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan de financement en raison de la participation du Conseil du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine qui peut participer à hauteur de 20% du montant total des travaux, de la maîtrise d'œuvre, des acquisitions de mobilier et du matériel informatique plafonné à 700 000.00€.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant,

Nature des travaux	Montant HT	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	Conseil départemental 20% du coût HT plafonné à 450 000.00€	Conseil Régional 20% du coût hors taxe plafonné à 700 000.00€
<b>Opérations d'équipement mobilier et matériel d'une bibliothèque</b>	35 142.13€HT	<b>14 056.00€</b>	<b>7 028.00€</b>	<b>7 028.00€</b>
<b>Montant total</b>	<b>35 142.13€HT</b>			

- Le taux du conseil départemental peut être revu en fonction d'autres critères (coefficient de solidarité, avis de la Bibliothèque départementale de prêt)

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'opération	Montant HT des travaux	Intitulé	Montant de la subvention
<b>Opérations d'équipement mobilier et matériel d'une bibliothèque</b>	<b>35 142.13€ HT</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	<b>14 056.00€</b>
		Conseil départemental 20% du coût HT plafonné à 450 000.00€	<b>7 028.00€</b>
		Conseil Régional 20% du coût hors taxe plafonné à 700 000.00€	<b>7 028.00€</b>
		Autofinancement	<b>7 030.13€</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>35 142.13€ HT</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>35 142.13€ HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt.**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes.**

**Opérations d'acquisition de collections tous supports de médiathèques**

Monsieur le Maire rappelle que le montant des opérations d'acquisition de collections tous supports de médiathèques s'élève à 2 983.24 €HT soit 3 579.89€ TTC.

Considérant la délibération n°52/2017 du 11 mai 2017,  
Considérant qu'il y a lieu de modifier le plan de financement

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant,

Nature des travaux	Montant HT	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	Conseil départemental 30% du coût HT plafonné à 150 000.00€
<b>acquisition de collections tous supports de médiathèques</b>	2 983.24€	<b>1 342.00€</b>	<b>894.00€</b>
<b>Montant total</b>	2 983.24 €		

- Le taux du conseil départemental peut être revu en fonction d'autres critères (coefficient de solidarité, avis de la Bibliothèque départementale de prêt)

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé de l'opération	Montant HT des travaux	Intitulé	Montant de la subvention
<b>acquisition de collections tous supports de médiathèques</b>	<b>2 983.24 € HT</b>	Subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt	<b>1 342.00€</b>
		Conseil départemental	<b>894.00€</b>
		30% du coût HT plafonné à 150 000.00€	
Autofinancement		<b>747.24€</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 983.24 € HT</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 983.24 € HT</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- **De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la 1ere fraction du concours particulier crée au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et bibliothèques de prêt.**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental**
- **De solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes.**

\* Rythmes scolaires

Suite à l'élection présidentielle, des rumeurs de remise en cause des rythmes scolaires circulent. Madame ROCHETTE demande qu'elle va être la position des élus, question à laquelle Monsieur le Maire répond que pour la rentrée 2017 il est impossible de modifier l'actuel système.

\* Monsieur Jean-Marc LABONNE a fait parvenir à Monsieur le Maire une lettre pour remercier le conseil de l'avoir embauché à temps complet après l'arrêt de son contrat (handicapé).

\* Horaires du bureau de vote pour les élections des députés le 11 juin 2017

8 heures-10 heures : Mmes MJ ROUBINEAU, Cristèle DUMON, Esther CORTAZAR-NAUZE

10 heures-12 heures : MM Régis BENEY, Florent MAYET, Mme Christelle COUNILH,

12 heures-14 heures : MM Jean FAVORY, Daniel PALUDETTO, David BONNEFIN

14 heures-16 heures : MM Hervé CANTE, Antoine BERGER, Mme Cristel LAURENT

16 heures-18 heures : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Esther CORTAZAR-NAUZE

Horaires du bureau de vote du 18 juin 2017

8 heures-10 heures : Mmes MJ ROUBINEAU, Cristèle DUMON, Esther CORTAZAR-NAUZE

10 heures-12 heures : MM Jean FAVORY, Florent MAYET, Mme Christelle COUNILH,

12 heures-14 heures : MM ,Régis BENEY, David BONNEFIN, Mme Anne MARQUANT

14 heures-16 heures : MM Hervé CANTE, Mme Cristel LAURENT, Mme Nathalie ROCHETTE

16 heures-18 heures : MM Daniel BARBE, Antoine BERGER, Daniel PALUDETTO

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY  
Absent excusé

Hervé CANTE

Florent MAYET

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO  
Absent excusé

Antoine BERGER  
Absent excusé

David BONNEFIN  
Absent excusé

Anne MARQUANT

Esther CORTAZAR-NAUZE

Cristèle DUMON